



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 3 novembre 2014, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2014-11-285

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation de documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.4 Comptes
 - 3.5 Transfert de crédits
 - 3.6 État comparatif des revenus et dépenses
 - 3.7 Rapport du maire
 - 3.8 Avis de motion - Règlement adoptant le budget 2015, du programme triennal des immobilisations, des taxes foncières et spéciales et des tarifs pour les services municipaux
 - 3.9 Avis de motion - Modification du règlement 427-14 relatif à la tarification et la location des biens et services et des activités municipales
 - 3.10 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 412-12 ayant pour objet l'ouverture des chemins municipaux durant la saison hivernale
 - 3.11 Achat d'un ordinateur portable
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Participation financière à l'achat d'une caméra thermique
 - 4.2 Entente pour le déneigement du terrain de la caserne incendie
 - 4.3 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
 - 4.4 Acquisition du chemin des Brochets
 - 4.5 Acquisition d'une partie du chemin des Saumons
 - 4.6 Demande de paiement de facture - Chemin des Oeilletts
 - 4.7 Demande d'allocation pour le chemin des Brochets
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Vente de terrain sur la rue Bérubé - M. Yvon Junior Sirois
 - 5.2 Nomination de représentants pour l'Office municipal d'Habitation de St-Hubert
 - 5.3 Appui au centre local de développement (CLD)
 - 5.4 Cercle des Fermières - Installation d'un tricot graffiti



6. Loisirs et culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
 - 6.2 Exploitation du restaurant du Centre des loisirs
 - 6.3 Gratuité de la salle Horizon - Hockey mineur Midget A des Basques
 - 6.4 Demande de commandite - Club de patinage "Illusions" de St-Hubert
 - 6.5 Demande de commandite - École secondaire de Rivière-du-Loup
 - 6.6 Salle Horizon - Cours de yoga
7. Ressources humaines, formation et rencontres
 - 7.1 Engagement du personnel saisonnier et sur appel pour l'aréna et le centre des loisirs
 - 7.2 Mise à jour de la politique familiale et démarche MADA - Engagement du personnel
 - 7.3 Formation 2015 de la Fédération québécoise des municipalités
 - 7.4 Méga Party de Noël
 - 7.5 Party de Noël pour les élus et le personnel de la Municipalité
 - 7.6 Mandat pour le St-Hubert en Bref
 - 7.7 Rencontres
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2014-11-286

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 OCTOBRE 2014

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014 soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.3. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

- Reçu la "Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil" de messieurs Gilles Couture maire et de Claude Boucher et Bertrand Thériault conseillers.
- Correspondance du ministère des Transports nous informant que notre projet concernant les travaux d'infrastructures sur la route 291 et sur le chemin Taché Est dans la partie urbanisée de notre municipalité ne pourront probablement pas débuter avant le printemps 2016.
- Reçu quelques extraits du procès-verbal de la MRC de Rivière-du-Loup nous informant :
 - des attentes de la MRC face au projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada;



- de l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer la participation de la MRC de Rivière-du-Loup dans le développement et la construction d'un ou de plusieurs parcs éoliens communautaires en partenariat avec les autres partenaires communautaires et la ou les compagnies dont le ou les projets seront retenus par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01;
- que notre demande d'aide financière présentée dans le cadre du pacte rural pour la réfection de nos diverses salles communautaires est refusée. Les projets de réfection et de construction ne sont plus recevables dans le cadre du nouveau pacte rural.

2014-11-287

3.4. COMPTES

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois d'octobre 2014, pour un total de 73 627,10 \$, tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois d'octobre 2014 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 408-12 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'adm. et autres départements :	242,00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	3 003,97 \$
c) Dépenses de loisirs :	101,00 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 252 057,74 \$ tels qu'inscrits au registre des achats au 31 octobre 2014, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites aux registres des achats du 31 octobre 2014 au montant de 252 057,74 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 408-12, mais en excluant la facture au nom de **Constructions Jean-Paul Landry** d'un montant de 194 538,97 \$, faisant un solde des factures à payer de 57 518,77 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-11-288

3.5. TRANSFERT DE CRÉDITS

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du « Journal du budget révisé 2 » les informant des transferts de crédits à faire au budget 2014, dont le total est de 36 824 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser le transfert de crédits totalisant un montant de 36 824 \$ à même le budget 2014, tel que présenté au conseil par le « Journal du budget révisé 2 ».



3.6. ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES

Chaque membre du Conseil municipal a reçu une copie du document présentant les états comparatifs des activités financières à des fins fiscales et des activités d'investissements à des fins fiscales, et ce, pour la période 1er janvier 2014 au 30 septembre 2014.

3.7. RAPPORT DU MAIRE

Le maire nous fait la lecture de son rapport annuel. Celui-ci sera inclus dans le journal le Saint-Hubert en bref, du mois de décembre 2014.

3.8. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT ADOPTANT LE BUDGET 2015, DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS, DES TAXES FONCIÈRES ET SPÉCIALES ET DES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par madame Mélanie Leblond, conseillère, qu'à une prochaine réunion, sera présenté un règlement adoptant le budget 2015, du programme triennal des immobilisations, des taxes foncières et spéciales et des tarifs pour les services municipaux.

3.9. AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 427-14 RELATIF À LA TARIFICATION ET LA LOCATION DES BIENS ET SERVICES ET DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

Avis de motion est donné par monsieur Bertrand Thériault, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera adopté un règlement modifiant le règlement 427-14 relatif à la tarification et la location des biens et services et des activités municipales.

3.10. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 412-12 AYANT POUR OBJET L'OUVERTURE DES CHEMINS MUNICIPAUX DURANT LA SAISON HIVERNALE

Avis de motion est donné par monsieur Claude Boucher, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera adopté un règlement modifiant le règlement numéro 412-12 relatif à l'ouverture des chemins municipaux durant la saison hivernale.

3.11. ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

CONSIDÉRANT les projets acceptés dans le cadre de la politique familiale et la politique municipalité amis des aînés;

CONSIDÉRANT qu'il nous faut disponibiliser un ordinateur portable pour le chargé de projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'autoriser la directrice générale à faire l'achat d'un ordinateur portable avec les logiciels de la suite Office. Le cout estimé est de 800 \$. Les crédits seront pris à même l'aide financière du Programme sur la politique familiale ainsi que sur l'aide financière sur la politique municipalité amis des aînés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2014-11-290

4.1. PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de payer un montant de 750 \$ à la Brigade des pompiers de St-Clément pour l'achat d'une caméra thermique. Cette caméra suivra les officiers de St-Clément lors des interventions sur notre territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-11-291

4.2. ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DU TERRAIN DE LA CASERNE INCENDIE

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

De payer un montant de 345 \$ à la Fabrique de Saint-Hubert, et ce, pour le déneigement de l'assiette de la servitude de passage accordée à la municipalité par la Fabrique de Saint-Hubert. La Fabrique de Saint-Hubert sera responsable de l'entretien, du nettoyage, du déneigement, etc., de l'assiette de la servitude de passage accordée à la municipalité par la Fabrique de Saint-Hubert ainsi que l'entretien de l'espace situé en avant de la caserne des pompiers, de façon à permettre le libre passage à pied et en véhicule de toute sorte, à partir de ladite caserne jusqu'au chemin public, étant la rue de l'église.

La Fabrique devra également s'assurer du libre passage des véhicules en tout temps devant la caserne incendie. De plus, la neige ne devra pas être transportée sur notre terrain situé au 4, rue Principale Nord.

Un premier versement de 173 \$ est payable le 31 janvier 2015 et un dernier versement de 172 \$ payable le 31 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-11-292

4.3. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser la dépense ci-après à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2014	Solde disponible
1	02 19000 522	Ent. & rép. édifice et terrain	900 \$	1 000 \$	900 \$
2	02 22000 516	Loc. temps ondes	254 \$	3 600 \$	254 \$
3	02 33000 322	Fret et messagerie	26 \$	75 \$	26 \$
4	02 33000 515	Loc. équip. & véhicules neige	992 \$	1 200 \$	992 \$
5	02 33000 516	Loc. temps ondes neige	130 \$	1 200 \$	130 \$
6	02 33000 522	Entr. & rép. garage neige	1 043 \$	1 400 \$	1 043 \$



7	02 33000 525	Entr. & rép. véhicules neige	3 630 \$	30 000 \$	3 630 \$
8	02 33000 526	Ent. & rép. mach. & outils	98 \$	400 \$	98 \$
9	02 32000 610	Aliments, boisson	85 \$	250 \$	85 \$
10	02 33000 631	Essence, graisse, huile - neige	23 800 \$	82 220 \$	23 800 \$
11	02 33000 639	Propane, neige	4 375 \$	14 500 \$	4 375 \$
12	02 33000 649	Pièces & accessoires, neige	61 \$	1 210 \$	61 \$
13	02 33000 650	Vêtements, chaussures, neige	60 \$	0 \$	0 \$
14	02 33000 661	Articles de nettoyage	71 \$	200 \$	71 \$
15	02 33000 662	Nettoyage vêtements	111 \$	450 \$	111 \$
16	02 33000 670	Fourniture de bureau	42 \$	1 100 \$	42 \$
17	02 34000 521	Services scientifiques Éclairage des rues	929 \$	2 500 \$	929 \$
18	02 41200 322	Frêt et messagerie	170 \$	300 \$	170 \$
19	02 41200 635	Produits chimiques, purification eau	7 700 \$	19 943 \$	7 700 \$
20	02 41300 521	Entr. & rép. réseaux eau	5 427 \$	7 000 \$	5 427 \$
21	02 70120 522	Entr. & rép. centre communautaire	355 \$	1 000 \$	355 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-11-293

4.4. ACQUISITION DU CHEMIN DES BROCHETS

ATTENDU la demande du Club Chasse et Pêche du Lac St-Hubert par l'entremise de son président monsieur Béatrix Morin pour que la municipalité acquière le chemin des Brochets à titre gratuit;

ATTENDU qu'une municipalité peut acquérir des biens aux fins de sa compétence;

ATTENDU que dans le cadre de sa compétence en matière de voirie, il peut être approprié que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup acquière des chemins privés;

ATTENDU que le Conseil entend s'assurer, dans le but de la saine gestion des deniers municipaux, que les couts reliés à l'entretien des chemins privés qui deviendront publics soient raisonnables;

ATTENDU que le Conseil veut s'assurer que les usagers des chemins privés qui deviendront des chemins publics pourront utiliser ces chemins en toute sécurité;

ATTENDU que pour acquérir un chemin privé, la Municipalité a adopté une politique qui émet certaines conditions auxquelles devront se conformer les propriétaires et/ou bénéficiaires;

ATTENDU que suite à l'analyse des documents remis par le Club Chasse et Pêche du Lac St-Hubert, il a été relevé que le chemin incluant la virée ne forme pas un lot distinct au cadastre. Le chemin ou la partie concernée par la demande doit être arpenté par un arpenteur géomètre et la description technique du terrain doit correspondre à l'assiette, d'après le cadastre en vigueur (art. 4.6 de la politique d'acquisition);

ATTENDU que le directeur des travaux publics nous a remis un rapport attestant que le chemin privé répond à toutes les normes correspondant aux éléments physiques prescrits dans la présente politique, incluant le règlement de construction, de lotissement. Par contre, les normes applicables relativement aux entrées privées ou accès aux chemins municipaux ne sont pas respectées;



ATTENDU que le règlement municipal numéro 316-01 sur les normes applicables relativement aux entrées privées ou accès aux chemins municipaux n'était pas listé dans les critères de la politique d'acquisition des chemins privés avant le 29 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe le Club Chasse et Pêche du Lac St-Hubert que nous sommes en accord pour acquérir le chemin des Brochets, mais sous certaines conditions. Les voici :

- a) Avant de signer le contrat d'achat, le chemin devra former un lot distinct au cadastre. Le chemin concerné par la demande devra être arpenté par un arpenteur géomètre et la description technique du terrain doit correspondre à l'assiette, d'après le cadastre en vigueur;
 - b) Le contrat d'achat devra contenir une clause spécifiant que la municipalité ne sera aucunement responsable de tous bris causés sur les accès et entrées privés, et ce, puisque ceux-ci ne sont pas conformes à notre réglementation. De façon générale, le diamètre des tuyaux utilisés pour la construction et/ou la réfection d'une entrée ne devra pas être inférieur à 18 pouces ou 450 mm. Dans certains cas, le diamètre exigé pourra être supérieur (*réf. article 3.6 du règlement 316-01*). Le cout de réfection sera sous la responsabilité des propriétaires riverains.
2. De mandater le notaire, monsieur André Lagacé, pour préparer le contrat d'acquisition. Le cout d'acquisition du chemin est de 1,00 \$.
 3. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-11-294

4.5. ACQUISITION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES SAUMONS

ATTENDU la demande de l'Association des vacanciers du Lac St-Hubert par l'entremise de monsieur Gaétan Bouchard, notaire, pour que la municipalité acquière une partie du chemin des Saumons;

ATTENDU qu'une municipalité peut acquérir des biens aux fins de sa compétence;

ATTENDU que dans le cadre de sa compétence en matière de voirie, il peut être approprié que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup acquière des chemins privés;

ATTENDU que le Conseil entend s'assurer, dans le but de la saine gestion des deniers municipaux, que les couts reliés à l'entretien des chemins privés qui deviendront publics soient raisonnables;

ATTENDU que le Conseil veut s'assurer que les usagers des chemins privés qui deviendront des chemins publics pourront utiliser ces chemins en toute sécurité;

ATTENDU que pour acquérir un chemin privé, la Municipalité a adopté une politique qui émet certaines conditions auxquelles devront se conformer les propriétaires et/ou bénéficiaires;



ATTENDU que suite à l'analyse des documents remis par l'Association des vacanciers du Lac St-Hubert, le dossier respecte la politique d'acquisition des chemins privés puisque tous les documents demandés ont été remis;

ATTENDU que le directeur des travaux publics nous a remis un rapport attestant que le chemin privé répond à toutes les normes correspondant aux éléments physiques prescrites dans la présente politique, incluant le règlement de construction, de lotissement et celui sur les normes applicables relativement aux entrées privées ou accès aux chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

1. Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe l'Association des vacanciers du Lac St-Hubert que leur dossier est complet et que nous sommes en accord pour acquérir une partie du chemin des Saumons.
2. De mandater le notaire, monsieur André Lagacé, pour préparer le contrat d'acquisition. Le cout d'acquisition du chemin est de 1,00 \$.
3. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-11-295

4.6. DEMANDE DE PAIEMENT DE FACTURE - CHEMIN DES OEILLETS

Correspondance de monsieur Claude St-Pierre, président de l'Association du chemin des Oeilletts, nous demandant de payer la facture de déneigement du chemin des Oeilletts, et ce, à compter de la saison 2014-2015.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'informer monsieur Claude St-Pierre président du chemin des Oeilletts, que la municipalité ne prendra pas en charge les factures de déneigement du chemin des Oeilletts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-11-296

4.7. DEMANDE D'ALLOCATION POUR LE CHEMIN DES BROCHETS

Correspondance de madame Luce Ouellet, présidente du Club de Chasse & Pêche Saint-Hubert inc. nous demandant une aide financière de 20 \$ par propriétaire attribué au chemin privé.

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu



Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe madame Luce Ouellet présidente du Club de Chasse & Pêche Saint-Hubert inc. que nous ne pouvons accéder à leur demande, et ce, puisque la Municipalité a payé pour le déneigement de leur chemin privé pour la saison 2013-2014 sans en être propriétaire. Le cout payé pour ce déneigement a été de 2 586,94 \$, représentant un montant supérieur à l'allocation que le Club aurait reçu sur une période de trois (3) ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2014-11-297

5.1. VENTE DE TERRAIN SUR LA RUE BÉRUBÉ - M. YVON JUNIOR SIROIS

Correspondance de madame Janie Malenfant et de monsieur Yvon Junior Sirois nous informant qu'ils acceptent le prix de 0,50 \$ le pied carré pour le terrain situé sur la rue Bérubé. Par contre, au lieu de faire l'acquisition de 200' de façade par 100' de profondeur, ils désirent que leur terrain soit de 130' de profondeur par 170' de façade.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que la Municipalité accepte la demande de madame Janie Malenfant et de monsieur Yvon Junior Sirois pour leur vendre un terrain mesurant 170' de façade et 130' de profondeur, terrain contiguë à celui situé au 8 de la rue Bérubé.

Le cout du terrain est de 0.50 \$ le pied carré et le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-11-298

5.2. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-HUBERT

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que madame Madeleine S. Ouellet et messieurs Jean-Marc Lagacé et Napoléon Lévesque soient mandatés pour représenter la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup au sein du Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Leur mandat débute le 15 novembre 2014 et se terminera le 14 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-11-299

5.3. APPUI AU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)

CONSIDÉRANT l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le CLD est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre MRC et de nos municipalités;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend couper le budget annuel accordé au développement économique local de 55 % (de 72 M\$ à 32 M\$);



CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, entend interdire aux MRC de transférer l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

CONSIDÉRANT que ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de notre territoire et sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région;

CONSIDÉRANT que notre MRC et nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales, ni approuvé le projet de Pacte fiscal transitoire 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

DÉNONCE l'intention du gouvernement du Québec de sabrer dans le financement du développement économique local;

DÉNONCE l'intention du gouvernement du Québec d'interdire aux MRC de confier l'exercice de leur compétence en développement économique local à leur CLD;

RÉAFFIRME le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local;

APPUIE le maintien du financement du développement économique local et la possibilité de confier l'exercice de cette compétence au CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualités qui sont offerts aux entrepreneurs par des équipes compétentes et dévouées à leur milieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-11-300

5.4. CERCLE DES FERMIERES - INSTALLATION D'UN TRICOT GRAFFITI

Correspondance de madame Danielle Malenfant pour le Cercle de Fermières de St-Hubert nous informant que leur association apolitique de femmes vouées à l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille, ainsi qu'à la transmission du patrimoine culturel et artisanal, fêteront en 2015, leur 100^e anniversaire. Pour souligner cet évènement historique, le Cercle nous sollicite pour obtenir l'autorisation d'installer un tricot graffiti, gracieuseté de nos artisans, au Parc Central.

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'informer madame Danielle Malenfant pour le Cercle de Fermières de St-Hubert que la municipalité accepte leur demande pour installer un graffiti pour la saison estivale 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



6. LOISIRS ET CULTURE

2014-11-301

6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Le technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées en octobre 2014 et celles prévues en novembre ainsi qu'une liste des achats à faire autoriser par le Conseil municipal.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2014	Solde disponible
1	02 70130 525	<u>Entretien. et réparation Véhicule :</u> Entretien général sur la zamboni Olympia ainsi que rafraichir la peinture à certains endroits.	400 \$	1 022 \$	414 \$
2	02 70130 605	<u>Activité fête de Noël :</u> Achat décoration, petit gouter, cadeaux pour les jeunes, etc.	331 \$	350 \$	331 \$
3	02 70130 413	Aide pour comptabilité, états financiers et déclaration annuelle, autorisation du paiement.	200 \$	0 \$	0 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2. EXPLOITATION DU RESTAURANT DU CENTRE DES LOISIRS

Un appel d'offres a été effectué pour la gestion du restaurant du centre des loisirs. Nous n'avons reçu aucune soumission.

D'autres alternatives seront analysées et une décision pourra être prise lors d'une prochaine séance.

2014-11-302

6.3. GRATUITÉ DE LA SALLE HORIZON - HOCKEY MINEUR MIDGET A DES BASQUES

Madame Nathalie Dionne, gérante pour l'équipe de hockey Midget A des Basques organise une levée de fonds le 28 novembre prochain afin d'être en mesure de défrayer les frais d'inscription des différents tournois. Dans cette optique, elle nous demande la gratuité de la salle Horizon.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'accepter la demande de madame Nathalie Dionne gérante de l'équipe de hockey mineur Midget A des Basques pour l'obtention de la salle Horizon gratuite le 28 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2014-11-303

6.4. DEMANDE DE COMMANDITE - CLUB DE PATINAGE "ILLUSIONS" DE ST-HUBERT

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte d'aider financièrement le Club de patinage artistique *Illusion de St-Hubert* et de leur allouer deux (2) heures de glace gratuite par semaine plus les heures de glace la journée du spectacle qui se déroulera en mars 2015, et ce, pour la saison 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-11-304

6.5. DEMANDE DE COMMANDITE - ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Correspondance de monsieur Jeffrey Dubé nous offrant la possibilité de réserver un espace publicitaire dans leur album des finissants;

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de payer un montant de 40 \$ à l'École secondaire de Rivière-du-Loup pour un espace publicitaire dans leur album-souvenir, promotion 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-11-305

6.6. SALLE HORIZON - COURS DE YOGA

Courriel de madame Yolaine Beaulieu, chargée de projet pour la Coopérative de solidarité santé Saint-Hubert nous demandant de leur louer la salle Horizon pour les cours de yoga au même cout que la salle Aux Quatre-Vents, et ce, pour des raisons d'odeurs à la salle Aux Quatre-Vents.

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

De ne pas accéder à la demande de madame Yolaine Beaulieu et que si le groupe pour le cours de yoga décide de louer la salle Horizon, le cout réel selon la réglementation sera facturé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES

2014-11-306

7.1. ENGAGEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER ET SUR APPEL POUR L'ARÉRA ET LE CENTRE DES LOISIRS

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

1. Que monsieur Ghislain Ouellet responsable de la glace débute son mandat pour la saison 2014-2015, le 30 novembre 2014;
2. Que monsieur Jimmy Ouellet soit engagé comme préposé à la glace, sur appel.



3. Les conditions de travail sont celles stipulées dans la convention en vigueur pour leur type d'emploi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2014-11-307

7.2. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DÉMARCHE MADA - ENGAGEMENT DU PERSONNEL

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'engager madame Vanessa Soucy pour travailler sur la refonte de notre politique familiale et sur la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Une banque de 450 heures au coût de 15 \$ l'heure lui est allouée. Son lieu de travail sera au local 203 de l'édifice municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.3. FORMATION 2015 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Chaque membre du Conseil a reçu une copie du calendrier de formation offerte par la Fédération québécoise des municipalités pour l'automne 2014, l'hiver, le printemps et l'automne 2015.

2014-11-308

7.4. MÉGA PARTY DE NOËL

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la Municipalité accepte que les élus et les employés municipaux participent au - *Méga party de Noël* - organisé par mesdames Lynda et Nima Malenfant. L'activité aura lieu le 6 décembre 2014 et le paiement des frais reliés à cette activité représentent 29 \$ par personne participante pour une dépense estimée à 868 \$, le tout payable à même le poste budgétaire 02 11000 499.

La municipalité payera pour le souper des élus, du personnel de la municipalité ainsi que pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement et l'agente de développement.

De plus, la municipalité payera pour 1 représentante de la bibliothèque, 1 représentant du Comité des loisirs, 1 représentant du CCU, 1 représentant de la CDTE, 1 représentant du comité d'embellissement et 1 représentant du comité Famille.

Une table ou 2 seront réservés pour que les élus et le personnel de la Municipalité soient regroupés au même endroit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.5. PARTY DE NOËL POUR LES ÉLUS ET LE PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ

Reporté à la séance ordinaire de décembre.



2014-11-309

7.6. MANDAT POUR LE ST-HUBERT-EN BREF

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que madame Brigitte Soucy soit mandatée pour faire paraître dans notre journal St-Hubert en Bref des articles avec photo(s) informant la population sur certaines activités qui se sont déroulées et qui concernent notre population, par exemple les gagnants de compétitions, etc. Madame Soucy recevra pour chaque parution, incluant les photos, un montant de 25 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.7. RENCONTRES

Rencontres à prévoir :

- Budget : 24 novembre à 19 h 00;
- Afin de souligner le premier anniversaire de la mise en service de leur parc éolien, la MRC de Rivière-du-Loup et Innergex énergie renouvelable inc. nous convie à une célébration le samedi 15 novembre 2014, à 11 h, à la salle paroissiale située au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix;
- M. Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), nous invite à faire le point sur les principaux enjeux du milieu municipal de notre région ainsi que sur les actions et interventions que la FQM entend mener au cours des prochains mois. Monsieur Lehoux souhaite échanger sur les préoccupations des municipalités et des MRC de notre région et sur nos attentes envers la FQM afin d'orienter l'action de notre Fédération. Cette rencontre se tiendra le mercredi 19 novembre 2014, de 19 h à 21 h à la salle du conseil municipal de Saint-Cyprien.

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2014-11-310


10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale